



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 1er août 2024.

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240801-DGASDES2024_005-AR



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGAS - DES2024 - 005

**ARRETE
PORTANT DESIGNATION DE
REPRESENTANTS
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET
DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 3221-7 ;

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment son article D. 132-8 ;

VU le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance institué dans la Communauté d'agglomération du Grand Dax ;

VU la délibération n° 1 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°DGAS-DES2024-004 en date du 18 juillet 2024.

ARTICLE 2 : M. Abdellatif BEN JEDDOUR, Cadre de territoire, est désigné afin de siéger au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de la communauté d'agglomération du Grand Dax, en qualité de représentant du Président du Conseil départemental des Landes.

En son absence, **Mme Noémie LE GLOAHEC**, Coordonnatrice PASI, la suppléera.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le

01 AOUT 2024

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental